

## **GROUPE FLO**

Société Anonyme

Tour Manhattan

5/6 Place de l'Iris

92095 - LA DEFENSE CEDEX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou des dirigeants mandataires sociaux**

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 – 18<sup>ème</sup> et  
19<sup>ème</sup> Résolutions

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**FIDAUDIT**  
*Membre du réseau Fiducial*  
41, rue du Capitaine Guynemer  
92925 LA DEFENSE CEDEX

## **GROUPE FLO**

Société Anonyme  
Tour Manhattan  
5/6 place de l'Iris  
92095 - LA DEFENSE CEDEX

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'options de souscription d'actions  
au bénéfice des membres du personnel  
et/ou des dirigeants mandataires sociaux**

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014 – 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Résolutions

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel et/ou des dirigeants mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 28 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes,

**CONSTANTIN ASSOCIES**

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

**Philippe SOUMAH**

**FIDAUDIT**

*Membre du réseau Fiducial*

**Jean-Pierre BOUTARD**